

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUITS 2022

Les 9, 10, 11 septembre 2022
Circuit de Lédenon

Ce règlement complète le règlement particulier des circuits « Asphalte ».

Organisateur technique :
SRO MOTORSPORTS GROUP PARIS
34 avenue George V
75008 PARIS

Organise le Championnat de France FFSA des Circuits sur le circuit de Lédenon les 9, 10, 11 septembre 2022.

Organisateur administratif : ASA de Lédenon
Nom de l'épreuve : LEDENON GT SERIES
Date : 9, 10, 11 septembre 2022
Nombre de Jours : 3 jours
Niveau de l'Épreuve : Nationale PEA
VISA de la Ligue : Numéro : délivré le :
Permis d'Organisation FFSA : Numéro : délivré le :

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P OFFICIELS

Directeur Sportif FFSA : Joël DO VALE Licence n° : 7681

Collège des Commissaires Sportifs 1 :
Championnat de France FFSA GT – Mitjet 2L

Président :	Roger GUILLEMAIN	Licence n° :66508
Permanent :	Sylvain ARRIGHI	Licence n° : 175703
National :	Alain PILATE	Licence n° : 77955/0777
Secrétaire du Collège :	Marie-Laure ALAIN	Licence n° : 77955/0703
Secrétaire Sportive :	Murielle POUPIER	Licence n° : RACB 3515

Collège des Commissaires Sportifs 2 :
Championnat de France FFSA Tourisme - Championnat de France F4 – Legend Car

Président :	Nathalie BERNARD	Licence n° : 171292
Permanent :	Éric PERRIN	Licence n° : 29996/1003
National :	Marie RICHARD	Licence n° : 49602/0701
Secrétaire du Collège :	Marie Thérèse RAYER	Licence n° : 40821/0812

Relation Concurrents : Opérateurs des Championnats

CRAC : Jean-Louis GIOVANNETTI Licence n° : 110146/0606

Secrétaire de l'épreuve : Jessica BILLARD Licence n° 248919/0812

Assistante Direction de Course : Kelly BATS Licence n°252190

Safety Car / Leading Car

Pilote Safety-Car :	Jérôme DO VALE	Licence n° : 46401
Pilote Leading-Car :	Ghislain VERRIEST	Licence n° : RACB 3021

Pilote Conseiller :

Championnat de France FFSA GT :	Guy CLAIRAY	Licence n° : RACB 3591
Championnat de France FFSA Tourisme :	Guy CLAIRAY	Licence n° : RACB 3591
Mitjet 2L :	Julien DE MIGUEL	Licence n° : 221531

Directeurs de Course :

Championnat de France FFSA GT :	Alain ADAM	Licence n° : RACB 1632
Championnat de France FFSA Tourisme :	Alain ADAM	Licence n° : RACB 1632
Championnat de France F4 :	Joël DO VALE	Licence n° : 7681
Mitjet 2L :	Joël DO VALE	Licence n° : 7681
Legend Car :	TBA	Licence n° :

Directeur de course Circuit :	Patrick RAYER	Licence n° : 40676/0812
Directeur de course Circuit adjoint :	Dominique DUPONT	Licence n° : 256694/0729
Directeur de course Circuit adjoint :	Robert RICHARD	Licence n° : 44762/0701

Directeur de Course adjoint

Championnat de France FFSA GT :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : 12431
Championnat de France FFSA Tourisme :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : 12431
Championnat de France F4 :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : 12431
Mitjet 2L :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : 12431

Commissaires Techniques :

Championnat de France FFSA GT :	Christophe OLIVIERI	Licence n° : 196602
	Jean-Marc PETINGER	Licence n° : 236553
Championnat de France FFSA Tourisme :	Jean-Claude BRIGAUD	Licence n° : 13558
Championnat de France F4 :	Fabrice CATHERINE	Licence n° : 137368
Mitjet 2L :	Yvon JOURNAUX	Licence n° : 19327
	Claudine CHABAUD	Licence n° : 156447
Legend Car :	TBA	Licence n° :

Commissaires Techniques ASA :

VIALLET Stephen	Licence n° : 239603/0812
TBA	Licence n° :
TBA	Licence n° :
TBA	Licence n° :

Officiel Pit-Lane :

Championnat de France FFSA GT :		
Pit lane Officer	Ghislain VERRIEST	Licence n° : RACB 3021

Commissaire Responsable Parc Fermé : Jeff REMY Licence n° : 203964/0865

Médecin Chef : Michel ROMIEU Licence n° : 9031/0803

Commissaire délégué à la Sécurité : Stéphane BOTELLA Licence n° : 35316/0855

Chronométrage ITS : Jean Michel LELUC Licence n° : 249240
 Quentin SULEAU Licence n° : 3034 / RACB
 Sylvie BUZZIGHIN Licence n° : 37279

Responsable Média-Presses :

National Aurélien BAIT Licence n° : 328232

Responsable des Commissaires : Stéphane BOTELLA Licence n° : 35316/0855

Responsable Sortie Pit-Lane : TBA Licence n° :

Responsable Vitesse Voie des Stands : Patricia REMY Licence n° : 197382/0865

Comité sportif Championnat de France FFSA GT - Championnat de France FFSA Tourisme :

Président du collège	Roger GUILLEMAIN	Licence n° : 66508
Directeur d'épreuve FFSA	Joël DO VALE	Licence n° : 7681
Manager général	Laurent GAUDIN	Licence n° : RACB 3488
Superviseur Sportif Officiel	Guy CLAIRAY	Licence n° : RACB 3591

Administratif ASA

TBA	Licence n° :
TBA	Licence n° :
TBA	Licence n° :
TBA	Licence n° :

1.2P HORAIRES

Après l'obtention du permis d'organiser par la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu sans accord de la FFSA.
Voir les horaires ci-joints en annexe.

1.3P VÉRIFICATIONS

Les Vérifications Administratives et Techniques auront lieu le :

-Vérifications Administratives et équipement pilotes :

Jeudi 8 septembre 2022 de 08h à 18h

Vendredi 9 septembre 2022 de 08h à 18h

-Vérifications Techniques :

Jeudi 8 septembre 2022 de 08h à 18h

Vendredi 9 septembre 2022 de 08h à 18h

Voir règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2022

1.3.1.P VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Les concurrents engagés à l'année donneront à leur opérateur avant le meeting, copie de leur licence. Les opérateurs vérifieront avant chaque meeting que leurs concurrents ne font pas l'objet d'une suspension de licence. Les concurrents qui s'engagent à la course devront satisfaire aux vérifications prévues dans les règlements particuliers de chaque discipline.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation générale des circuits, et est ouverte aux concurrents et conducteurs titulaires d'une licence Internationale ou Nationale.

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline.
Voir les Règlement Sportifs des séries mentionnées.

3.1P. RECLAMATION ET APPEL

Montant du droit de Réclamation FFSA :	700 euros
Montant du droit d'Appel FFSA :	3 300 euros
Montant du droit d'Appel FIA :	6 000 euros
Montant du droit de Réclamation RACB :	500 euros

Montant du droit d'Appel RACB : 2 000 euros

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- Championnat de France FFSA GT
- Championnat de France FFSA Tourisme
- Championnat de France F4
- Mitjet 2L
- Legend Car

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Selon le règlement particulier de chaque catégorie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit de Lédenon bénéficie d'une Licence de Parcours FIA Grade 3, valable jusqu'au 29/04/2023

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens inverse des aiguilles d'une montre

Longueur du Circuit : 3156m

Pôle départ arrêté : droite

Pôle départ lancé : gauche

Nombre maximal de voitures admises :

Nombre de voitures admises :	ESSAIS	COURSE
Championnat de France FFSA GT	60	50
Championnat de France FFSA Tourisme	55	46
Championnat de France F4	44	37
Renault Clio Cup France	55	46
Mitjet 2L	55	46
Legend Car	55	46

Panneau Officiel Affichage	: Sous le restaurant
Panneau Officiel Affichage Virtuel :	: https://ffsagt.gt4series.com/noticeboard?meeting_id=41
Salle de Briefing	: 1 ^{er} étage Bâtiment Hexis
Parc Fermé	: Dans les boxes et sous les tentes
Bureau Commissaires Sportifs	: Module Sportif
Bureau Directeur de Course	: Bureau du 1 ^{er} étage bâtiment des stands
Local Vérifications Administratives.	: Bureau du 1 ^{er} étage bâtiment des stands
Local Vérifications Techniques	: Local Technique

Selon les règles de distanciation sociales le briefing physique pourra être annulé et seul un briefing écrit sera distribué.

PARC CONCURRENTS – PADDOCK

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée.

Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des Prix aura lieu conformément au règlement de chaque catégorie.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1.P COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 15

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 eaux en 9L / 2 poudres en 9kg

Nombre de commissaires de piste, lors de chaque manche: 30

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** : 30

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

(**Pour les épreuves d'endurance, mentionner également le nombre prévu pour le meeting.)

1.3.1.P MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 3

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui non ?